



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**SDAT - Convention d'objectifs et de moyens et convention de cofinancement des bailleurs - Subvention 2025**

La SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) œuvre depuis plus de cent ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle.

En raison de ces missions d'intérêt général, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'État et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026. Cette convention clarifie les objectifs visés et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre pour les actions suivantes :

- ACOR Centre-Ville ;
- ACOR Dijon métropole, regroupement des actions précédemment dénommées ACOR Grand Dijon et Inser Social Chenôve ;
- Les diagnostics sociaux exercés auprès des ménages en situation d'expulsion locative ;
- Équipe Mutualisée ACODEGE-SDAT (EMAS) ;
- Pôle ressource santé mentale et habitat.

Dijon métropole apporte son soutien à ACOR Dijon métropole, à EMAS et au Pôle ressource santé mentale et habitat.

Le dispositif ACOR Dijon métropole est :

- Un service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situations sociales complexes dont la multiplicité et la gravité des problématiques mettent en échec l'accompagnement social de droit commun engagé ;
- Un outil de remédiation sociale permettant à moyen terme le retour du bénéficiaire au service social de secteur ou une orientation sur un service spécialisé.

Il vise :

- Un maintien ou un retour dans le logement autonome ;
- Un retour vers un accompagnement par les services de droit commun ;
- Un accompagnement vers des orientations et des accueils plus spécialisés.

La capacité actuelle d'accompagnement est de 220 personnes pour 6 travailleurs sociaux.

Le financement concernant le dispositif ACOR Dijon métropole comprend :

- Le soutien à l'action, renforcé par l'existence d'un sixième poste de travailleur social permettant d'éviter les ruptures de parcours des publics par une prise en charge réactive des situations. Ce poste mobilise les financements du programme Territoire accéléré logement d'abord ;
- Le soutien à une action complémentaire mobilisant également ce programme : la mise en œuvre de diagnostics sociaux visant à évaluer la situation de ménages en expulsion locative, non connus des services sociaux. Ces mesures sont préconisées en commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX). En septembre 2025, 20 diagnostics sociaux ont été réalisés sur les 40 diagnostics commandés au titre de l'année 2025.

Le dispositif EMAS avec une file active de 45 personnes consiste à :

- Aller au-devant des personnes en binôme pour la première visite ;
- Permettre une intervention du secteur social et médico-social simultanée ;
- Effectuer un accompagnement en soutien de l'accompagnement de droit commun ;
- Prévoir le passage de relais vers le droit commun.

Le dispositif EMAS vise l'accès aux soins des personnes en non demande, la mise en œuvre d'un parcours de soin adapté pour éviter les ruptures de prises en charge et le maintien des personnes en logement autonome. Le financement concernant le dispositif EMAS comprend :

- Le soutien à l'action ;
- La poursuite de l'expérimentation lancée en 2023 d'un Pôle ressources santé mentale et habitat, mobilisant les crédits du Programme Territoire accéléré Logement d'abord.

Le Pôle ressource santé mentale et habitat est un dispositif de soutien à la pratique professionnelle dont l'objectif est d'améliorer le repérage et la prise en compte de la santé mentale des personnes accompagnées. Il propose deux types d'activité :

- Les ateliers de Sensibilisation pour les services sociaux de droits communs, les acteurs associatifs du secteur AHI ainsi que les bailleurs sociaux.
- Les temps d'appuis techniques pour accompagner les travailleurs sociaux dans la gestion de cas complexes

Au titre de l'année 2025, Dijon métropole finance EMAS, ACOR Dijon métropole, le Pôle ressource santé mentale ainsi que 40 diagnostics sociaux à hauteur de 736 269 €. Le montant de la subvention correspondant à un financement pour une année complète s'élève à :

- 31 993 € pour le dispositif EMAS. Ce montant tient compte des excédents 2023-2024.
- 591 867 € pour ACOR Dijon métropole (dont 64 414 € mobilisés sur les crédits du Territoire accéléré logement d'abord et 10 000 € versés au titre du Contrat Local des Solidarités)
- 90 409 € pour le Pôle ressource santé mentale et habitat. Ce montant tient compte des excédents 2023-2024
- 22 000 € pour 40 mesures de diagnostics sociaux. Il est précisé que les diagnostics financés en 2025 et non réalisés seront reportés sur l'année 2026 dans la limite de 10 diagnostics.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, ORVITIS, Habellis et ICF Sud-Est Méditerranée) financent une partie d'ACOR Dijon métropole à l'appui d'une convention spécifique avec Dijon métropole qui est conclue pour la période 2023 à 2026. Leur participation, à hauteur de 70 000 €, est répartie au prorata de leur parc sur le territoire de la métropole :

- GRAND DIJON HABITAT : 28 000€ ;
- CDC Habitat : 15 400 € ;
- ORVITIS : 13 300 € ;
- HABELLIS : 9100 € ;
- ICF Sud-Est Méditerranée : 4200 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 736 269 € à la SDAT au titre de ces actions ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2025 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à percevoir les contributions des bailleurs sur le budget 2025 de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

